



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2505116

Objet : Cotis 2025 Marchés Producteurs pays

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15440 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2505116
Exercice : 2025
Date : 05-12-2025
Page : 1 / 1



SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES
M. DARNIS DIDIER
ROUTE DE CARENNAC
46110 BETAILLE

19383008/73236/0079/c6 1/1
G.1330074850283463737

Prestataire : ENJALBERT Arnaud

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156190 Cotis. Marchés de Producteurs de pays	1	52,500	52,50	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	52,50			52,50
Base de TVA	52,50			52,50
Montant TVA	10,50			10,50
Total TTC	63,00			63,00
Net à payer	63,00			63,00

Paiement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0917596 SARL LA NOYERAIE DES ABEILLES
Date échéance : 05-01-2026

Référence à rappeler : 2025 / TR2505116
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR : 63,00